

DESCRIPTION ET RÈGLES

En vigueur à compter du 1^{er} avril 2019



L'AVANTAGE ACCÈS AU SALON ODYSÉE DESJARDINS

Venez vous détendre au salon Odysée Desjardins de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal en attendant le départ de votre vol international. Sur simple présentation de votre carte de crédit Desjardins admissible et de votre carte d'embarquement, le tout sujet aux règles ci-dessous.

Le salon Odysée Desjardins est situé à **proximité de la porte 63 de la jetée internationale** et comprend notamment :

- Des bouchées et des breuvages;
- Des espaces confortables pour vous détendre;
- Des journaux et des magazines;
- L'accès à Internet sans fil.

RÈGLES APPLICABLES À L'AVANTAGE ACCÈS AU SALON ODYSÉE DESJARDINS

DESJARDINS ODYSÉE WORLD ELITE MASTERCARD*

- Vous bénéficiez d'un maximum de **8 accès¹ sans frais par compte par année civile**.
- Lorsque vous avez épuisé ces 8 accès, vous obtenez **un rabais de 50 % sur le tarif d'entrée régulier alors applicable**. À chaque visite, vous ou tout autre détenteur du compte pouvez faire profiter de ce rabais² à **une autre personne vous accompagnant et à un maximum de 3 enfants³ de moins de 18 ans**.

**VISA* OR ODYSÉE DESJARDINS, VISA PLATINE PRESTIGE
DESJARDINS ET VISA PLATINE DESJARDINS**

- Aucun accès inclus.
- Vous bénéficiez **d'un rabais de 50 % sur le tarif d'entrée régulier alors applicable**. À chaque visite, vous ou tout autre détenteur du compte pouvez faire profiter de ce rabais² **à une autre personne vous accompagnant et à un maximum de 3 enfants³ de moins de 18 ans**.

- a) L'un des détenteurs doit être présent lors de l'utilisation des accès et du rabais.
- b) Les détenteurs souhaitant entrer au salon Odysée Desjardins (le « salon ») doivent présenter une carte de crédit Desjardins dont le compte est en règle ainsi qu'un billet ou une carte d'embarquement pour un départ confirmé le jour même. À cette fin, un compte en règle est un compte dont toutes les modalités du contrat régissant l'utilisation de la carte sont respectées et qui n'a pas été suspendu ou fermé.
- c) L'accès au salon est réservé aux détenteurs dont le vol international part d'une porte d'embarquement de la zone internationale, soit de 51 à 68. **Les vols à l'intérieur du Canada ou à destination des États-Unis sont exclus.**
- d) Toute personne mineure qui se présente au salon doit être accompagnée par un adulte.
- e) La Fédération peut, en tout temps, refuser l'accès au salon à un voyageur. La Fédération n'assume aucune responsabilité à l'égard des pertes ou des dommages subis par un visiteur s'étant vu refuser l'accès au salon.
- f) Les termes définis dans le contrat de crédit variable du détenteur ont la même signification dans le cadre des présentes règles.
- g) La Fédération peut, en tout temps, modifier les présentes règles, modifier ou retirer les privilèges d'accès au salon liés à la carte du détenteur et mettre fin en tout ou en partie aux services du salon.
- h) Le salon pourrait ne pas être accessible si sa capacité maximale est atteinte ou pour des raisons indépendantes de la volonté de la Fédération.

¹ Un accès est comptabilisé chaque fois que vous et chaque personne vous accompagnant (excluant les enfants de moins de trois ans) accédez au salon.

² À noter que ce rabais n'est applicable qu'une fois par visite, par compte.

³ Tous les enfants de moins de trois ans sont admis sans frais.

* Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.